

*Direction du personnel
et des services*

Décision du 8 janvier 1999 modifiant la décision du 12 septembre 1997 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU9910005S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 4 septembre 1997 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la décision du 12 septembre 1997 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu les propositions de l'organisation syndicale CGT,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant du personnel, au titre de l'organisation syndicale CGT :

- membres titulaires : M. Guin (Daniel), contrôleur des TPE, en remplacement de M. André (Jean-Paul) ;
- membres suppléants : M. André (Jean-Paul), contrôleur des TPE, en remplacement de M. Garing (Willy).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

*Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du personnel et des
services,
P. Chantereau*